



Règlement : 1^{ère} Edition des Puces des Couturières
Association de Coordination des Centres Socioculturels de Bar-le-Duc
Samedi 13 juin 2026

- 1 – Cette manifestation est organisée par le Comité d'Animation et de Gestion (CAG) des Centres Socioculturels de Bar le Duc. Elle se déroule le Samedi 13 Juin 2026 dans la grande salle du Centre Socioculturel de Marbot de Bar le Duc.
- 2 - L'installation des exposants débutera à 8h00 et devra impérativement être terminée à 9h00. L'accueil des visiteurs débute à 9h00 et se termine à 18h00. L'entrée sera gratuite.
- 3 - Toute personne devra présenter la pièce d'identité utilisée pour l'inscription le jour de la manifestation. Les enfants de moins de 12 ans devront être accompagnés toute la journée d'un adulte. Les mineurs devront fournir une autorisation parentale.
- 4 – Cette manifestation est destinée exclusivement aux particuliers.
- 5 - Les emplacements sont attribués par l'équipe des Centres Socioculturels.
- 6 - Les véhicules des exposants seront stationnés sur le parking extérieur du Centre Socioculturel.
- 7 - La vente de boissons et de petites restaurations est strictement réservée au Centre Socioculturel.
- 8 - L'utilisation d'une sonorisation individuelle n'est pas autorisée.
- 9 - Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. Les organisateurs ne peuvent en aucun cas être tenus pour responsable des litiges telles pertes, casses ou autres détériorations.
- 10 - Les exposants s'engagent à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité et à ne proposer que des biens conformes à la dénomination de la manifestation à savoir tissus, mercerie, laine, accessoires....
- 11 - Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité en cas d'accident corporel. Les exposants sont responsables des dommages qu'ils pourraient occasionner aux personnes, aux biens, aux marchandises d'autrui ainsi qu'aux aménagements.
- 12 - Les emplacements seront loués avec 1 table et 2 chaises : les lieux devront être rendus débarrassés et propre au plus tard à 19H00. Les objets non vendus ne pourront être laissés sur place.
- 13 - L'organisateur se réserve le droit de récupérer les emplacements non occupés après 9h00 et cela sans aucun dédommagement pour l'exposant ne s'étant pas présenté.
- 14 - Le tarif d'un emplacement est explicitement indiqué lors de la réservation. Les exposants acceptent ce tarif en s'inscrivant.
- 15 - La présence à cette journée implique l'acceptation de ce présent règlement. Toute personne ne respectant pas cette réglementation sera priée de quitter les lieux sans qu'elle puisse réclamer le remboursement de sa réservation.